



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-77
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 mars 2025

L'an Deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de mars à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur Denis ALLICE, 1^{er} Adjoint.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : **22**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Anne-Sophie DOUSSE Nathalie GARCIA et Messieurs Patrick LA TONA – Xavier COLONNA – Stéphane BURGIO – Daniel LIVON qui étaient excusés et avaient donné procuration.

Monsieur René-Francis CARPENTIER ne participe pas au débat et au vote.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales précisant que « l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par Monsieur Le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concernée ;

Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2024 ci-joint ;

Vu la note de synthèse sur le compte administratif 2024 ci-joint.

Présentation du compte administratif 2024 de la commune, comme suit :

Résultats 2024		En	Envoyé en préfecture le 26/03/2025
Fonctionnement			Reçu en préfecture le 26/03/2025
			Publié le 26 MARS 2025
			ID : 013-211300215-20250319-DEL202577-BF
Dépenses de fonctionnement	10 050 268,06		
Recettes de fonctionnement	10 871 624,05		
Solde d'exécution de l'exercice	821 355,99		
Résultat antérieur reporté	5 096 639,61		
Résultat de clôture 2024 (dont résultat antérieur)	5 917 995,60		
Investissement			
Dépenses d'investissement	1 963 934,46		
Recettes d'investissement	1 459 150,67		
Solde d'exécution de l'exercice	-504 783,79		
Résultat antérieur reporté	1 310 266,14		
Résultat de clôture (dont résultat antérieur)	805 482,35		
Restes à réaliser en dépenses	546 681,31		
Restes à réaliser en recettes	236 344,00		
Résultat de clôture y compris RAR	495 145,04		
Toutes sections			
Résultat de clôture (dont résultat antérieur)	6 723 477,95		
Résultat de clôture y compris RAR	6 413 140,64		

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

À la majorité avec,
17 voix Pour

11 voix Contre : Nathalie GARCIA – Luc RETAIL – Stéphane BURGIO – Virginie JULIEN – Daniel LIVON – Jean Claude AUSTRY – Michèle CHIARADIA – Arnaud MONTAGNAC – Jean Christophe TRAPY – Déborah MICHEL – Jean François MARZA.

ADOpte le compte administratif 2024, ci-annexé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le 1^{er} Adjoint,
Denis GALLICE

